



CDAS du 21/06/2024

Madame la Présidente,

En ce jour de Fête de la musique et premier de l'été, notre état d'esprit n'est pourtant pas au beau fixe pour participer à ce second CDAS de l'année 2024.

C'est dans un contexte de conflits armés, de guerres économiques et d'incertitudes politiques et sociales que nous nous réunissons aujourd'hui. Des milliards d'euros sont dépensés pour la guerre ou pour les aides aux entreprises, tandis que les services publics et les agents reçoivent une aumône de quelques points d'indice d'augmentation prévue en 2024 et en 2025, alors que nous subissons encore les effets de l'inflation, notamment sur le coût de l'énergie.

Cela pèse fortement sur les conditions de vie et de travail des agents, y compris leur santé.

Cela fait deux ans que nous devons bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 50 % de nos frais de mutuelle dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire (PSC), annoncée initialement au 1^{er} janvier 2024, puis 2025 et maintenant 2026. Nous n'avons pas vu la couleur de la prise en charge progressive annoncée au début du projet, limitée à 15 € mensuels depuis le 1^{er} janvier 2022.

En ce qui concerne l'action sociale, force est de constater que la réforme imposée par le ministère donne raison aux organisations syndicales qui s'y étaient opposées. Aucune plus-value n'est constatée à ce jour.

Fruit des luttes des agents du ministère des Finances, enviée par les agents d'autres administrations, notre action sociale est malheureusement sur le déclin. Est-ce que l'action sociale « nouvelle génération » signifie action sociale au rabais ?

Déjà, certains points nous alertent :

- Les inscriptions pour les colonies de vacances : bien sûr, il y a les JO, mais trop de familles se sont retrouvées désemparées devant une nouvelle application, des propositions vite saturées et des schémas de transport modifiés. Et rien ne semble avoir été prévu pour les acheminements plus éloignés en 2024.
- Le traitement de nos anciens : exclus de la participation employeur à la mutuelle, exclus du bénéfice des chèques vacances, alors que le gouvernement veut supprimer la prise en charge à 100 % de certains médicaments liés aux ALD, ils seront bientôt exclus de l'action sociale si leurs intérêts ne sont pas davantage pris en compte.
- Le budget local : maintenu, voire légèrement augmenté, l'impact de l'inflation devrait être moindre. Or, dans le Rhône, on nous parle soudain de concept de « moins disant », au plus grand mépris des organisations syndicales ! En effet, alors qu'un spectacle pour l'arbre de Noël parmi les trois prestataires proposés avait été retenu suite à un vote majoritaire, Mme Thollet, responsable de la Structure Régionale d'Appui (SRA) a mis un veto et imposé un autre spectacle, moins cher, de façon arbitraire.

On peut se demander à quoi servent finalement les OS puisque leurs votes sont balayés d'un revers de main. On peut se demander également quel est le but de retenir les actions sur le critère budgétaire alors

que d'autres ne sont pas réalisées faute de retour des prestataires sollicités. N'oublions pas qu'aucun report de budget 2024 n'est possible en cas de non utilisation.

La note d'orientations pour l'action sociale ministérielle en 2024 indique que « les actions proposées au niveau local doivent concrétiser la vocation d'une action sociale ministérielle destinée à l'ensemble des agents, actifs comme retraités ». Or, le nombre de pensionnés augmente régulièrement et nous ne pouvons faire fi de cette catégorie de bénéficiaires. Les représentantes de la section CGT retraités du Rhône, qui n'ont pas pu être présentes ce jour, nous ont fait part du mécontentement des retraités suite au choix de la délégation du report de la sortie sur le cirque Imagine, déjà fait à de nombreuses reprises, au détriment d'une sortie extérieure, au Parc des oiseaux par exemple.

L'ordre du jour est une fois de plus très chargé et malgré les demandes répétées des OS, la tenue de la réunion sur la journée complète afin de favoriser les échanges a été refusée. Nous avons pourtant maintes fois soulevé le problème lors des autres CDAS et nous avons reçu un accord verbal du précédent président M. HAAN, qui n'y voyait aucune objection. Nous avons toute légitimité pour pouvoir débattre en séance plénière et il est inadmissible que nous prenions des décisions à la va-vite pour respecter des horaires qui nous sont imposés sans réelle justification. Les échanges par courriels doivent également rester un mode de consultation à la marge et non systématique.

Malgré les effets d'annonce, nous déplorons un gros manque de communication à tous les niveaux, par exemple :

- Dans le cadre du déménagement de la CAE nous apprenons par hasard suite à des demandes individuelles des adhérents que les bureaux de l'ATSCAF ne seront pas situés dans la Nouvelle CAE (NCAE) mais dans les locaux de la Trésorerie amendes boulevard Vivier Merle. Alors qu'un espace est prévu sur place pour les activités et qu'il s'agit du plus gros site du département, pourquoi ce choix alors que ces nouveaux bureaux ne seront accessibles qu'à une minorité d'agents ?
- Suite au dernier CDAS, nous devons recevoir des informations sur l'avancement du dossier concernant le renouvellement de la convention Carte culture de la Ville de Lyon, et aujourd'hui on nous annonce qu'elle ne pourra pas prendre effet avant le 1^{er} janvier 2025.

En date du 27 mai dernier, sur Alizé, on a pu lire beaucoup d'autosatisfaction dans un article sur l'action sociale de Bercy, avec un taux de 84 % de satisfaction chez les usagers d'après une enquête menée en 2023 sur l'action sociale au sein des MEF, mais dans les services, un taux de 84 % est plutôt considéré comme moyen voire médiocre, alors on ne peut qu'être d'accord avec la conclusion : « on peut faire encore mieux ! ». Encore faut-il s'en donner les moyens.

Sur la gouvernance et la réorganisation des délégations, nous renouvelons notre opposition et attendons de voir si cet échelon supplémentaire sera vraiment utile à toutes et tous ou sera plutôt un frein.

Pour la fédération des Finances CGT, les politiques sociales doivent répondre aux besoins des agents, que ce soit en matière de logements, de restauration, de places en crèche mais aussi en matière de culture, sports et loisirs.

Pour la CGT Finances, ses représentants